



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 37102

Texte de la question

M. Philippe Nauche attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la réforme de la classe de seconde de lycée général et technologique. Il semble, en effet, que le projet du Gouvernement prévoit de rendre optionnel l'enseignement de l'histoire et de la géographie en classes de première et de terminale. Cela serait porteur de conséquences néfastes. Comment en effet envisager qu'un adolescent puisse devenir un citoyen responsable sans que lui soit enseignés notre passé commun, celui de l'humanité, et nos valeurs républicaines ? Comment permettre aux jeunes de comprendre le monde qui les entoure, avec ses évolutions et ses enjeux, en les privant de l'enseignement de la géographie ? La formation de l'esprit des élèves, leur compréhension du monde à venir, leur culture générale sont les enjeux réels de cette réforme. Il lui demande, en conséquence, de revoir ses intentions en la matière et de maintenir le caractère obligatoire de ces enseignements durant tout le lycée.

Texte de la réponse

Dans sa déclaration du 15 décembre 2008, le ministre de l'éducation nationale a fait part de sa décision de surseoir à la mise en oeuvre de la réforme du lycée d'enseignement général et technologique, initialement prévue en classe de seconde à la rentrée 2009. Ce report répond à la volonté de laisser plus de temps pour discuter du contenu d'une réforme dont le caractère nécessaire est très largement admis. Dans une lettre de mission du 15 janvier 2009, le ministre de l'éducation nationale a confié à Richard Descoings, directeur de l'Institut d'études politiques de Paris, le soin d'approfondir la concertation sur la réforme du lycée. Il s'agit, à l'issue de consultations avec toutes les parties prenantes du système éducatif (lycéens, enseignants, familles, société civile), de tracer les grandes lignes d'une évolution de l'organisation du lycée qui permette de répondre aux besoins des élèves et de promouvoir les conditions d'une réelle équité sociale dans l'accès aux études supérieures. Dans la lettre de mission, les grands axes autour desquels la réflexion devra s'articuler ont été précisés : renforcer l'accompagnement des élèves en difficulté tout au long de la scolarité du lycée et réduire les redoublements, particulièrement en classe de seconde ; rééquilibrer la voie technologique par rapport à la voie générale et, à l'intérieur de la voie générale, les dominantes correspondant aux actuelles séries S, ES et L ; mieux préparer les élèves à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, aussi bien en termes de méthodes de travail que d'orientation ; donner place et reconnaissance à la responsabilité et à l'engagement des lycéens dans la vie de leur établissement et dans l'organisation de leurs études. Richard Descoings doit remettre son rapport en mai 2009, de manière à ce que la réforme puisse être mise en place dans de bonnes conditions à compter de la rentrée 2010. C'est dans ce cadre que sera traitée la question de la place de l'histoire-géographie dans l'enseignement du lycée.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Nauche](#)

Circonscription : Corrèze (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37102

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 décembre 2008, page 10603

Réponse publiée le : 12 mai 2009, page 4625